

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

ETAT CIVIL

- Pièce d'identité
- Livret de famille
- Carte de séjour et document attestant de votre lieu de résidence

LA PROCEDURE

- Convocation (si audience fixée)
- Assignation (si juridiction saisie)
- Décision et sa signification (si procédure pour décision contestée)

RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DU FOYER

- Attestation sur l'honneur indiquant que vous vivez seul(e) (si tel est le cas)
 - Avis d'imposition des revenus N-1 ou de non-imposition (de l'ensemble des personnes vivant au foyer)
 - Bulletins de salaire ou CESU sur les trois derniers mois (de l'ensemble des personnes vivant au foyer).
 - 3 derniers décomptes de retraite
 - 3 derniers versements de la CAF ou MSA (si prestations versées, RSA et autres...)
- *Fournir justificatifs de pensions versées (pension alimentaire ou autre)*

PATRIMOINE ET EPARGNE

- Justificatifs de votre épargne
- Estimation de votre bien, prêt immobilier en cours et impôt foncier